

Formulaire déclaratif d'absence justifiée pour congé menstruel étudiant

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Règlement Général des Études et reconnaît une situation incapacitante, sur la base d'une justification d'absence pour motif légitime, réalisée sur l'honneur.

Le droit au Congé Menstruel Étudiant accordé est de 15 jours par année universitaire (à raison de 3 jours consécutifs maximum).

L'absence doit être déclarée en respectant le délai de prévenance (voir le règlement général des études (RGE)). Comme toute absence justifiée le Congé Menstruel Étudiant permet la reconnaissance d'un motif légitime d'absence mais ne modifie pas les règles de contrôle des connaissances et des compétences applicables aux formations.

Le droit au Congé Menstruel Étudiant n'est pas applicable aux périodes de stage, au statut d'alternant et d'apprenti qui relèvent du Code du travail.

Nom :

Prénom d'usage :

N° Etudiant :

Date de naissance : / /

Formation :

Année d'étude :

atteste sur l'honneur souffrir de douleurs menstruelles m'empêchant de suivre les enseignements dispensés dans le cadre de ma formation.

Date de l'absence pour congé menstruel :

Cours ou examen(s) concerné(s) en indiquant l'horaire et le nom de l'enseignant.e

.....
.....

Bien que ce dispositif ne nécessite pas de fournir de certificat médical, toute personne sujette à des douleurs menstruelles est invitée à se rapprocher du [Service de Santé Étudiant \(SSE\)](#) pour bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi médical adapté à sa situation.

Fait à, le / /

Signature obligatoire :

Ce formulaire complété et signé est à transmettre par mail à l'adresse générique du secrétariat de scolarité de votre composante. En cas d'évaluation le jour de votre absence, vous devez également informer le ou les enseignants concernés. Il vous appartient de consulter les Modalités de Contrôle des Connaissances de votre formation afin de connaître les dispositions appliquées lors d'absence justifiée.